

# Déclaration des élus SNES-FSU

## Refus de titularisation

Vendredi 12 juillet 2013

Il y a un an, Vincent Peillon suscitait l'espoir en annonçant le rétablissement d'une formation professionnelle et la création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation. Depuis, entendant répondre à la crise de recrutement qui frappe le second degré, le gouvernement a augmenté le nombre de postes aux concours 2013. Sur le papier, les progrès par rapport à la période antérieure semblent sensibles mais la réalité est toute autre. Faute d'investissements suffisants dans l'Éducation et de prise en compte réelle des problèmes, les mesures relèvent plus du bricolage que d'un réel tournant.

En effet, si le nombre de postes mis aux concours 2013 a augmenté de 28 %, celui des candidats n'a augmenté que de 7 % dans le second degré. Plusieurs milliers de postes ne sont ainsi pas pourvus à la session 2013, de ce fait les départs en retraite de l'année ne seront pas remplacés « un pour un » comme promis. À la rentrée 2013, il y aura donc moins de professeurs et de CPE titulaires et stagiaires, pour 35 000 collégiens et lycéens de plus à accueillir. Pour faire face, les palliatifs sont peu glorieux : professeurs stagiaires sacrifiés encore une année puisque maintenus avec seulement 3 heures de décharge, recours à des étudiants admissibles au concours 2014 exceptionnel anticipé, recrutés comme contractuels, menant de front préparation des oraux de concours et du master 2, et service en responsabilité sans aucune formation préalable.

Les perspectives pour les rentrées suivantes ne sont pas plus rassurantes : poursuite des départs en retraite des titulaires les plus âgés (15 % des certifiés et 20 % des agrégés ont plus de 55 ans), montée des générations du baby-boom de 2000 et 2005 qui auront des effets sur la population scolaire jusqu'en 2025. Comment remédier à cette catastrophe annoncée avec des ESPE ouvertes à la hussarde, sans moyens supplémentaires alors que des dizaines de milliers d'enseignants sont à former chaque année ? Les Emplois d'Avenir Professeur sont peu attractifs et peu propices à la réussite universitaire des boursiers seuls concernés. L'annonce de 37 % d'inscriptions en plus au concours exceptionnel anticipé 2014 est un leurre puisque, dans les faits, 75 % des inscrits sont en M2, ce qui ne constitue pas un nouveau vivier !

Pour lutter contre la crise de recrutement, le SNES-FSU revendique des mesures immédiates, plus ambitieuses et visant à attirer et faire réussir bien plus d'étudiants : un plan de pré-recrutements dès la licence, sous statut d'élève fonctionnaire, des allocations d'autonomie pour mettre fin au salariat étudiant générateur d'échec, la création d'un observatoire de la crise de recrutement, la revalorisation des métiers de l'enseignement et de l'éducation nécessaire à leur attractivité, en particulier dans le second degré où la crise de recrutement est la plus grave.

En ce qui concerne la titularisation des stagiaires, nous demandons que les conditions de stage, difficiles, entraînent une approche bienveillante de la part des membres du jury, ne débouchent sur aucun licenciement dès la première année et que les différentes modalités d'évaluation soient transparentes, formatives et homogènes. Or la formulation « le jury se prononce sur le fondement du référentiel de compétences » pour les certifiés et CPE ou « l'évaluation s'appuie sur le référentiel de compétences » pour les agrégés, sans plus de précisions, créent des différences d'appréciation selon les tuteurs, les inspecteurs, les jurys et donc le caractère arbitraire de cette évaluation. Nous demandons l'abrogation du référentiel des 10 compétences.

Par ailleurs, nous désapprouvons le poids important donné à la hiérarchie : celle du chef d'établissement et celle de l'inspection. De plus, l'avis du chef d'établissement devrait être limité au champ administratif, or l'arrêté ne le précise pas ! Cela laisse la porte ouverte à d'autres évaluations, pédagogiques par exemple, pour lesquelles un chef d'établissement n'a pas de compétences reconnues. Il est nécessaire que le stagiaire soit évalué par plusieurs personnes, pas uniquement par le tuteur qui portera sinon une lourde responsabilité sur la titularisation de son stagiaire. Le retour de visites de formateurs systématiques, rédigeant plusieurs rapports montrant l'évolution des pratiques du stagiaire, est indispensable.